

Villes en développement : politiques de restauration et
de valorisation des paysages urbains historiques en
Afrique et dans l'espace francophone.
Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de
l'architecture et de l'urbanisme

(Dakar, 7-9 juillet 2014)

**Allocution par
Mme Ann Therese Ndong-Jatta
Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour
l'Afrique de l'ouest/Sahel**

Hôtel Sokhamon, le 07 juillet 2014

Monsieur le Ministre de la culture et du patrimoine,
Monsieur le Délégué Wallonie-Bruxelles
Monsieur le Maire de la ville de Dakar,
Monsieur le Directeur du patrimoine culturel,
Monsieur le Président du comité scientifique du XVe Sommet de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire permanent de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Au nom de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, ainsi que du Sous-Directeur général pour la culture, je souhaite remercier tout particulièrement le Ministre de la culture et du patrimoine, ainsi que la Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar, pour ce chaleureux accueil. Je souhaite également vous remercier personnellement, car c'est un réel plaisir pour moi d'être avec vous aujourd'hui pour cette conférence qui réunit de nombreux acteurs essentiels et prestigieux autour d'un sujet d'une très haute importance.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain et il est prévu que dans 30 ans 70% de l'humanité vive dans des villes.

Il y a quelques mois, le septième Forum urbain mondial, qui s'est tenu à Medellin en Colombie en avril dernier, a confirmé la nécessité d'un

changement de paradigme quant aux processus de développement urbain, car les modèles d'urbanisation utilisés depuis la Seconde Guerre mondiale ont atteint leurs limites, d'où l'urgence de repenser les modèles. Le Forum a également rappelé qu'au 21^e siècle, le défi du développement durable sera gagnée ou perdue dans les villes et notamment en Afrique, qui sera le continent le plus urbanisé en 2050. Enfin, il est reconnu que le succès des stratégies de développement clés, tels que la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes, la justice sociale, la réduction des risques et de la qualité de vie dépendra en grande partie de la capacité des villes à intégrer les changements sociaux et économiques et à améliorer leur résilience.

De tous les espaces, l'environnement urbain est certainement celui qui présente les enjeux les plus complexes et les plus importants. Il est, pour des milliards de personnes, un cadre de vie en perpétuelle mutation, qui véhicule une part importante de leur patrimoine, aussi bien matériel qu'immatériel.

L'UNESCO, l'agence des Nations Unies en charge de la culture et du patrimoine, a pour mandat de porter la réflexion et les actions visant à protéger le patrimoine urbain de l'humanité dans le cadre d'un développement durable, où la culture jouerait un rôle de premier plan. L'UNESCO est également une des rares agences qui au travers de

plusieurs instruments normatifs traite de la question du patrimoine, de l'aménagement du territoire et des villes.

La Convention du patrimoine mondial, instrument normatif phare pour la conservation du patrimoine culturel et naturel de l'humanité, est un des fers de lance de l'action de l'UNESCO. Plus de quarante ans après l'adoption de cette convention, les villes historiques constituent la plus importante « catégorie » de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avec, à ce jour, plus de 240 sites sur un total de 1007.

Toutefois, les rapports sur l'état de conservation de ces villes signalent de plus en plus souvent des situations alarmantes ou nuisibles au respect des valeurs pour lesquelles ces villes ou ensembles urbains ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Et ces rapports soulignent la difficulté de gérer le changement, d'intégrer les infrastructures et les développements contemporains dans des contextes historiques. Dans ce contexte, je tiens à rappeler un point fort de la Convention du patrimoine mondial, à savoir son article 5 qui engage les États parties à s'efforcer « *dans la mesure du possible d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale* ».

Il ne s'agit pas de promouvoir un « hit parade », mais d'agir dans une approche qui place le patrimoine et la culture au cœur du développement. C'est une vision qui ne considère pas le patrimoine comme un mausolée dont la seule vocation est d'être un divertissement pour quelques privilégiés mais comme un capital de connaissances, de savoir faire, de valeurs, un lien social vital. Dans cet esprit, en réponse aux défis de la conservation et valorisation des villes historiques et de leur développement, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté, en 2011, la Recommandation concernant le paysage urbain historique. C'est le premier instrument normatif portant sur une problématique urbaine adopté par l'UNESCO depuis 35 ans, depuis la Recommandation de Nairobi de 1976 concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine.

La Recommandation de 2011 doit être considérée comme un outil complémentaire, une approche pour promouvoir l'intégration, la prise en compte et la valorisation de la culture et du patrimoine dans les politiques et stratégies de développement urbain et ouvrir le dialogue entre tous les niveaux de gouvernance, à l'échelle du territoire. Je rappelle que le paysage urbain historique n'est pas une nouvelle catégorie de biens, comme l'est le paysage culturel, mais plutôt le

support d'une approche, une façon d'appréhender un ensemble urbain. Nous ne pouvons plus opposer patrimoine et modernisation, nous ne devons pas opposer culture et développement, nous ne devons pas écarter la culture de la réduction de la pauvreté.

En effet, le paradigme du développement change: toujours en 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Résolution relative au thème « Culture et développement ». Elle a souligné que la culture est un important facteur d'inclusion sociale et d'éradication de la pauvreté, ainsi qu'un vecteur de croissance économique. Placer la culture au cœur du processus de définition des politiques de développement est désormais considéré comme une condition essentielle à la durabilité des actions engagées en faveur du développement humain.

Le thème des villes va être aussi au cœur de l'actualité dans les prochaines années avec la réflexion des Nations Unies sur l'agenda post 2015, et un rapport sera présenté à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO sur l'application de la Recommandation concernant le paysage urbain historique. L'objectif de cette conférence de formuler des recommandations opérationnelles en vue du XVe Sommet de la Francophonie ici à Dakar en novembre prochain paraît donc particulièrement pertinent.

La réflexion de l'UNESCO sur le rôle de la culture dans cette nouvelle donne doit intégrer deux autres points fondamentaux, à savoir *la priorité Afrique et les nouveaux partenariats* à développer avec les collectivités et les communautés. Les villes et les collectivités sont des acteurs incontournables et il faut imaginer comment dans les prochaines décennies valoriser les villes africaines et s'appuyer sur leur énorme potentiel, leur créativité, leur dynamisme et leur population jeune et leur histoire riche et ancienne.

J'espère que la dynamique de coopération concrète entre sites et villes africaines, villes du patrimoine mondial se poursuivra et se développera car il y a un besoin réel en matière de renforcement des compétences au niveau national et local pour élaborer une nouvelle vision de la culture du développement urbain et changer d'approche à travers la prise en compte du patrimoine dans l'aménagement des territoires.

Les villes en général et les villes du patrimoine mondial en particulier sont des partenaires importants pour relayer les instruments normatifs de l'UNESCO qui posent un cadre juridique commun dans lequel sont abordés les problèmes pratiques auxquels font face les acteurs du développement et de la préservation du patrimoine. L'UNESCO attend beaucoup des villes du patrimoine, des acteurs locaux et des réseaux de

villes, pour valoriser et partager concrètement la réflexion en cours et l'expérience de terrain pour faire face aux nouvelles données.

Quel peut être le rôle de l'UNESCO? Nous pouvons apporter notre concours à travers les compétences de tous nos secteurs et nos bureaux dans les pays, en proposant de conseiller et d'orienter au niveau des outils normatifs, du renforcement des compétences, via l'expérience de projets opérationnels centrés sur l'expérience du terrain. Nous pouvons aussi appuyer l'accès à des fonds de lancement et être un partenaire dans certaines opérations, notamment dans des projets de grande ampleur sur le long terme, en développant des coopérations bilatérales et multilatérales. L'UNESCO peut être facilitateur et un appui dans la maîtrise d'ouvrage, notamment dans l'identification des partenaires ou des secteurs d'intervention et des projets à développer afin de permettre une cohérence de l'action et une mutualisation des ressources.

Les villes et le réseau de villes peuvent, quant à elles, être un relai pour faciliter l'application, à l'échelle locale, des outils normatifs de l'UNESCO et de vulgariser les concepts et outils des Conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture, ainsi que des Recommandations, notamment celle concernant le paysage urbain historique.

Nous voyons donc bien que nos travaux pour ces trois jours ne se limitent ni au seul champ de la conservation et la sauvegarde du patrimoine matériel ou immatériel, ni à celui du développement économique mais bien à des vraies questions de politique et de vision pour l'avenir.

Pour cette conférence, à laquelle je souhaite un plein succès avec des débats riches et fructueux, je voudrais vous inviter, en coordination avec les représentants des États Membres, et les membres de la Francophonie, ainsi que les différentes institutions partenaires et villes représentées ici, à poursuivre la réflexion sur la valorisation des échanges techniques et le développement de partenariat. Ceci est crucial pour que nous puissions ensemble continuer à relever les défis de la Convention du patrimoine mondial et la mise en œuvre de la Recommandation concernant le paysage urbain historique. L'engagement des États membres et des gouvernements locaux et de la communauté patrimoniale est fondamental.

Je vous remercie de votre attention.